

LA MÉDIATION ANGLOPHONE ET LA RÉOLUTION DE LA CRISE MILITARO-POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE DE 2002 À 2011, Bakary TRAORE (Université Félix Houphouët Boigny - RCI)
tr.bakary76@gmail.com

Résumé

L'éclatement de la crise militaro politique ivoirienne n'a pas laissé la communauté africaine indifférente. Ainsi, les premiers efforts de médiations menées par la CEDEAO aboutissent à la cessation des hostilités (17 octobre 2002) et l'ouverture des premières négociations (30 octobre 2002) entre les belligérants ivoiriens. Cependant, la signature des accords de Marcoussis lors du sommet de Kléber sous la houlette de la France devait montrer les limites des efforts de la CEDEAO. Les difficultés rencontrées dans l'application de ces accords, obligent une nouvelle fois, la communauté ouest africaine à reprendre en main le dossier ivoirien. Mais l'antagonisme entre les chefs d'Etat ouest africains fait émerger des facilitateurs ou des négociateurs anglophones. Leurs efforts aboutissent aux Accords d'Accra II et III (2003-2004) et Pretoria I et II (2005). Plus tard en 2011, des personnalités anglophones (Thabo Mbeki et Raïla Odinga), mandatées par l'Union Africaine se sont mobilisées en vue de trouver une issue heureuse à la crise post-électorale qui venait d'éclater quelques mois auparavant.

L'implication de ces médiateurs anglophones dans une crise francophone serait un fait nouveau dans un contexte africain où la résolution des conflits serait considérée comme une « affaire de famille ». Et cela appelle à la réflexion justifiant ainsi cette contribution qui y est consacrée. Les conclusions dégagées s'appuient sur l'analyse d'un certain nombre de documents constitués d'accords de paix, d'articles de presse, de rapports de quelques organisations internationales ainsi que sur des ouvrages et des articles scientifiques.

Mots clés : Accords de paix, anglophone, diplomatie, francophone, médiation.

ANGLOPHONE MEDIATION AND THE RESOLUTION OF THE MILITARY-POLITICAL CRISIS IN CÔTE D'IVOIRE D'IVOIRE FROM 2002 TO 2011

Abstract

The outbreak of the military-political crisis in Côte d'Ivoire did not leave the African community indifferent. Initial mediation efforts led by ECOWAS resulted in a cessation of hostilities (October 17, 2002) and the opening of the first negotiations (October 30, 2002) between the Ivorian belligerents. However, the signing of the Marcoussis agreements at the French-led Kléber summit showed the limits of ECOWAS's efforts. The difficulties encountered in implementing these agreements once again forced the West African community to take the Ivorian issue in hand. But the antagonism between the West African heads of state led to the emergence of English-speaking facilitators or negotiators. Their efforts led to the Accra II and III Agreements (2003-2004) and Pretoria I and II (2005). Later in 2011, English-speaking personalities (Thabo Mbeki and Raïla Odinga) mandated by the

African Union mobilized to find a successful outcome to the post-electoral crisis that had erupted a few months earlier.

The involvement of these Anglophone mediators in a Francophone crisis is a new development in an African context where conflict resolution is considered a "family affair". And it calls for reflection, justifying this contribution. The conclusions drawn are based on an analysis of a number of documents, including peace agreements, press articles, reports by international organizations and scientific books and articles.

Keywords: Peace agreements, anglophone, diplomacy, francophone, mediation.

Introduction

Longtemps perçue comme la vitrine de l'Afrique de l'ouest francophone, la Côte d'Ivoire post-Houphouët a été confrontée à une série d'événements qui a fortement remis en cause sa stabilité. L'échec de la « démocratie apaisée » lancée par le Président Bédié sur fond de crise aboutit à un coup d'Etat militaire le 24 décembre 1999. L'élection présidentielle d'octobre 2000 et le forum de réconciliation d'octobre 2001 ne parviennent pas à apaiser le climat politique et social. C'est la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 commuée en rébellion armée qui finit par matérialiser les clivages antérieurs en mettant à mal l'intégrité du territoire.

Cette situation délétère sans précédent ouvre la voie à un ensemble de médiation avec pour mission de mettre un terme au conflit. L'interposition de la France à travers la « zone de confiance » permet à la CEDEAO de se mettre en branle dès les premières hostilités. Par ailleurs, la persistance des tensions et l'évolution des circonstances favorisent l'avènement de médiateurs anglophones dans la crise ivoirienne. Il s'agit là, d'un fait nouveau dans un contexte africain où la résolution des conflits serait considérée comme une « affaire de famille ». En effet, très souvent, les blocs linguistiques se croient obligés de trouver la solution aux conflits qui éclatent dans leurs espaces car censés mieux placés pour « comprendre » le problème que ceux qui ne parlent pas la langue des parties en conflit.

Dans ces conditions, comment expliquer l'implication de cette médiation anglophone dans la crise ivoirienne qui a été considérée par certains chefs d'Etats africains comme une affaire des francophones ? Quels étaient les enjeux de la diplomatie anglophone africaine dans cette crise et à quels résultats a-t-elle abouti ?

La réponse à ces différentes interrogations constitue le fil d'Ariane de cette contribution sur un aspect de la diplomatie africaine. Pour y parvenir, la réflexion s'appuie sur les accords de paix, des articles de presse, des rapports de quelques organisations internationales ainsi que sur des ouvrages et articles scientifiques. Les informations recueillies des sources ont été analysées et confrontées puis affinées par les études scientifiques portant sur la question. Notre étude s'articule autour de deux axes majeurs. Le premier se réfère au contexte de crise, aux querelles de leadership entre médiateurs francophones et à l'émergence des facilitateurs de

l'Afrique anglophone (2002-2004) et le second s'intéresse aux enjeux et au dynamisme des médiateurs anglophones dans la crise ivoirienne (2005-2011).

1. Contexte, querelles de leadership et émergence des facilitateurs de l'Afrique anglophone en Côte d'Ivoire (2002-2004)

Les différentes médiations qui se sont déroulées sur le sol ivoirien ne sauraient être comprises sans leur mise en perspective avec le contexte *anté-crise* et le déroulement de la crise. Ainsi, l'émergence des médiateurs anglophones n'est rien d'autre que la suite logique d'une succession de tribulations des leaders francophones.

1.1. Contexte anté-crise entre blocs linguistiques et querelles de leadership entre médiateurs et potentiels médiateurs francophones

Plusieurs décennies après la vague des indépendances africaines, les stigmates de la colonisation sont toujours perceptibles. Le lourd héritage colonial continue de peser sur les systèmes de valeurs et les modes d'organisations des sociétés africaines. La prégnance des solidarités selon les appartenances linguistiques, notamment francophones ou anglophones, est à mettre à l'actif de ce passé colonial. Cette réalité détermine les réflexes et conditionne les agissements des États africains. De même, elle prête le flanc aux anciennes puissances coloniales qui n'hésitent pas à s'en servir en cas de besoin pour « peser sur les événements se déroulant dans leurs anciennes colonies » (M. Dieng, 2015, p.1-12). Cet état de fait ravive les liens entre les États africains et leurs anciens colonisateurs. Il y aurait ainsi une sorte de règle non écrite mais ancrée dans les mentalités qui considère que chaque entité devrait s'occuper des problèmes inhérents à sa sphère propre. C'est au nom de ce postulat que les chefs d'États de l'Afrique francophone se sont arrogé le droit de jouer le rôle de facilitateur pendant la crise ivoirienne. Ainsi, celle-ci n'a fait que révéler ce passif antagonique entre compartiments linguistiques.

En effet, c'est à la faveur des crises qui ont endeuillé ce bastion du "pré carré français" que plusieurs médiateurs francophones se sont révélés en proposant volontiers leurs services. Si l'action de la plupart de ces médiateurs est à situer entre 2002 et 2004, on peut remonter à l'année 2000 pour voir déjà les premières tentatives de médiation sous la férule du Président Béninois Mathieu Kerekou qui assurait également la présidence du Conseil de l'Entente. À une réunion tenue le 10 août 2000 à Yamoussoukro, ce dernier avait tenté de dissuader en vain le Général Gueï Robert afin de ne pas présenter sa candidature à l'élection présidentielle prévue pour le mois d'octobre 2000. Au cours de la même réunion, les présidents Gnassingbé Eyadema et Alpha Oumar Konaré avaient souhaité que les élections soient ouvertes et transparentes, sans exclusion de candidats (Y. Deverin, 2006, p.1). Ces médiations en sourdine sans grand succès ont permis les premières immixtions de certains chefs d'États francophones dans le champ politique ivoirien. Toutefois, c'est avec la tentative de coup d'État muée en rébellion armée du 19 septembre 2002 qu'on assiste à un cycle ininterrompu et tumultueux des médiations francophones, puis anglophones par la suite.

Dès le déclenchement des hostilités entre forces ivoiriennes, le problème de la "nation phare" ou du profil du "médiateur idéal" est posé au plus haut niveau dans l'espace sous régional. Compte tenu des liens historiques et des polarisations identitaires qui touchaient leurs ressortissants, les États francophones frontaliers ont préféré prendre leur distance, du moins officieusement. En tant que président en exercice de la CEDEAO et doyen d'âge, le Président Abdoulaye Wade n'entendait pas se dérober de ce privilège que pourrait lui conférer le cas ivoirien. Ce que ne pouvait accepter le Président Togolais Gnassingbé Eyadema, le plus ancien des présidents en exercice de la CEDEAO (A. Bamba, 2013, p.34-38). C'est en novembre 2002 que chacun des chefs d'Etat au travers de joute verbale fustige vertement son homologue pour son inefficacité. Plutôt que de travailler à la résolution de la crise, chacun des médiateurs a voulu tirer profit de la situation au nom de son propre calendrier. Comme le souligne Yvelines Deverin (2006, p.1):

Paradoxalement, les médiateurs eux-mêmes trouvent aussi quelque avantage dans cette situation. Ce qui compte est avant tout d'être médiateur et non de réussir dans l'entreprise de médiation. Etre médiateur dans la crise ivoirienne permet en effet de valoriser ses compétences diplomatiques, de mettre en avant sa personne et son pays, de se montrer chantre du politiquement correcte et de la démocratie. Or ce qui est valorisé est la fonction de médiateur, non sa réussite. La crise ivoirienne finit par être la « chose » du médiateur, elle lui appartient.

On est passé ainsi de la crise entre belligérants à la crise entre médiateurs francophones.

Le choix de la capitale ghanéenne pour abriter le sommet extraordinaire des chefs d'États de la CEDEAO tenu le 29 septembre 2002 était un signe avant-coureur de l'ère des médiations anglophones en terre ivoirienne. Ce choix peut s'expliquer par au moins deux raisons. La première est qu'il s'agit de l'État frontalier - devenu un modèle pour son renouveau démocratique - le moins éloigné de la capitale ivoirienne et le moins impliqué dans la crise. La seconde était d'éviter d'éventuelles récupérations de chefs d'Etats francophones déjà perceptibles.

Des six nations qui devaient faire partie du « groupe de contact » mis en place par la CEDEAO, le Ghana et le Nigéria étaient de loin les plus influentes. Après la signature d'un accord de cessez-le-feu obtenu par la CEDEAO le 17 octobre 2002, la France prend les choses en main en convoquant les belligérants et tous les principaux acteurs de la scène politique ivoirienne à Linas-Marcoussis. Mais avant, les accords de Lomé, fortement critiqués par le Président Wade, avaient pour but de mettre fin aux hostilités afin de préparer les négociations de Paris.

La persistance des querelles entre Chefs d'États francophones avait annihilé leurs actions comme ce fut l'exemple de « l'antagonisme Eyadema-Wade [qui] sonna le glas de la médiation francophone dans la sous-région » au profit de « la prise en main de la crise ivoirienne par la médiation anglophone » (A. Bamba, 2013, p.37-38). En dehors de la CEDEAO censée représenter l'ensemble des chefs d'États ouest africain, seul le Président Omar Bongo Odimba est invité en personne pour prendre part aux discussions. Après la signature des accords de Marcoussis le 24

janvier 2003, c'est une fois de plus au Ghana qu'il reviendra de relancer le processus de paix. Sans le savoir et sans le prévoir, à chaque blocage, les médiateurs francophones faisaient indirectement la passe à leurs pairs anglophones.

1.2. La prise en main du dossier ivoirien par les anglophones

De retour à Abidjan, les accords de Marcoussis ne sont pas mis en œuvre en raison des jeux d'intérêts et de quelques divergences d'interprétation, notamment sur les prérogatives du Chef de l'État ivoirien. En effet, le processus s'était enlisé à cause du rejet par le Président Laurent Gbagbo de deux moutures de gouvernement proposées par le premier ministre Seydou Elimane Diarra. Face à ces difficultés, la CEDEAO monte au créneau et reprend en main le dossier ivoirien. Le Président John Agyekum Kufuor - dès son accession à la présidence de la CEDEAO, le 31 janvier 2003 - en fait une priorité.

De par sa médiation, le Ghana se met en pole position pour tenter de régler la crise de son « voisin ». Ayant institué un cessez-le-feu entre protagonistes en octobre 2002, sous les auspices de l'organisation sous régionale, les accords d'Accra I avaient ouvert la voie à « l'entrisme » du monde anglophone dans le conflit ivoirien. C'était aussi l'occasion pour le président ghanéen de faire ses preuves non seulement pour affirmer son leadership en Afrique de l'ouest, mais aussi pour se tailler une carrure internationale. Malgré l'intermédiation en cours du président Eyadema à Lomé en tant que coordonnateur du « groupe de contact », le président Kufuor n'avait pas hésité, revenant de Conakry le 07 novembre 2002, à marquer une escale pour rendre visite au président Gbagbo. La déclaration qu'il avait faite laissait déjà présager le rôle qu'il entendait jouer en Côte d'Ivoire : « J'ai décidé de venir voir mon frère, et voir comment il se porte ; et aussi, pour souhaiter que la paix soit restaurée en Côte d'Ivoire » (Fratmat.info, 09/11/2002).

Considérant que les accords de Linas-Marcoussis représentent le seul véritable compromis depuis le déclenchement de la crise, Kufuor décide de s'en approprier. Il entend redonner ainsi toute la place méritée à la CEDEAO dont les forces d'interposition en attente tardaient à se déployer sur le sol ivoirien ; surtout après les manifestations anti-françaises de février 2003 pour protester contre les accords de Marcoussis. Dans cet élan, il invite les forces politiques ivoiriennes signataires des accords de Linas-Marcoussis à une table ronde à Accra les 6 et 7 mars 2003. De cette rencontre, naît ce qu'il est convenu d'appeler les Accords d'Accra II¹ dont l'objectif est de relancer les principes adoptés par les parties à Linas Marcoussis. C'est à la suite de ces accords que les parties en conflit se sont accordées

¹ À la suite des accords d'Accra 1 du 29 septembre 2002 qui ont vu la condamnation de la tentative de putsch du 19 septembre, les acteurs politiques de la crise se réunissent une fois dans la capitale ghanéenne à l'invitation de John Agyekum KUFUOR, Président de la République du Ghana, Président en exercice de la CEDEAO. La table ronde organisée à cet effet, recommande la création d'urgence d'un Conseil National de Sécurité de quinze et l'achèvement de la formation du gouvernement d'Union nationale selon l'esprit des accords de Linas Marcoussis.

sur la composition des membres du gouvernement ivoirien. De même, la table ronde n'a pas omis d'adresser un satisfecit au président Kufuor en raison de ses efforts et « pour avoir initié cette rencontre et pour les sages conseils prodigués aux participants en vue de les engager à placer l'intérêt supérieur de la Nation ivoirienne au-dessus des intérêts individuels » (Extrait du point 11 des accords d'Accra II).

Après Accra II, le gouvernement d'union nationale a été mis en place. Malgré quelques avancées, plusieurs principes et programmes de gouvernement contenus dans les accords de Linas Marcoussis et rappelés par les accords d'Accra II peinaient à être appliqués. Les points de désaccords qui en découlaient, tournaient autour de l'éligibilité à la présidence de la république, du triptyque désarmement, démobilisation et réinsertion, de la délégation réelle du pouvoir au premier ministre ainsi que la reprise des activités du gouvernement de réconciliation nationale. De ce fait, chaque acteur politique s'évertuait à tirer le maximum de profit de la situation, ce qui n'était pas de nature à faire avancer le processus de paix. Le déploiement de la mission de la paix de l'ONUCI en février 2004 et l'érection des casques blancs de la CEDEAO en casques bleus en avril 2004 n'empêchent pas la montée des tensions. Ainsi, début mars, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA) avait décidé de se retirer du gouvernement. Le 25 mars, une marche a été organisée par l'opposition pour protester contre la non-application des accords de Linas Marcoussis suivie d'une répression qui aurait fait plus d'une centaine de morts (Amnesty International, 08/04/2024). Le 07 juin, certains soldats des Forces nouvelles (FN) ont attaqué les Forces armées nationale de Côte d'Ivoire (FANCI) faisant 5 morts et plusieurs blessés (OCHA, 12/07/2004).

Face à l'enlisement de la situation, John Kufuor, président de la République du Ghana et président en exercice de la CEDEAO et son compatriote M. Kofi Atta Annan, Secrétaire général des Nations Unies décident de convier à Accra, les 29 et 30 juillet 2004, les chefs d'Etats et de Gouvernement africains ainsi que les représentants dûment accrédités à une rencontre avec le président Laurent Gbagbo, le premier ministre Seydou Diarra et les principales forces politiques ivoiriennes. De là, découle les Accords d'Accra III entre les parties ivoiriennes sous la férule du médiateur. Accra III contribue à apaiser momentanément la situation. En effet, le 9 août 2004, lors du conseil des ministres, les trois ministres des forces nouvelles exclus réintègrent le gouvernement. En octobre, la CEDEAO manifeste son inquiétude face « l'opération dignité »² qui venait saper l'espoir de médiations ; ce qui devait entraîner une redéfinition des enjeux. Pour remédier à la situation, le 15 novembre 2004, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1572 qui fixe un embargo sur les armes, en appelant aux respects des accords de Linas Marcoussis confirmés par Accra III. Cette décision du Conseil de sécurité montrait la nécessité de relancer une nouvelle médiation. Cette fois, c'est l'Union Africaine (UA) qui se sent interpellée. Olusegun Obasanjo étant président en exercice de

² C'est l'offensive lancée par les troupes gouvernementales contre les positions des rebelles, le 04 novembre 2004.

l'organisme panafricain, c'est une fois de plus aux anglophones qu'il revient de mener les négociations de paix en Côte d'Ivoire.

2. Nouveaux enjeux et dynamisme des médiations anglophones dans la crise ivoirienne (2005-2011)

La fin de l'année 2004 est marquée par quelques incidents qui ont fortement érodé la confiance entre les parties ivoiriennes et remis en cause les applications des accords de Linas Marcoussis rappelés par ceux d'Accra II et III. Cet état de fait entraîne une reconfiguration des enjeux nécessitant de nouvelles médiations qui sont dévolues aux anglophones en raison de leur dynamisme.

2.1. De l'entrée en scène de l'Afrique du Sud : les accords de Pretoria I et II

La première phase des médiations anglophones avait été l'affaire de la CEDEAO (Accra I, II, III) donc de la sous-région. À la faveur de la dégradation de la situation et de l'adoption de la résolution 1572, la crise prend une nouvelle tournure qui entraîne la mobilisation de l'Union Africaine. Encore une fois, c'est le monde anglophone qui a le privilège de conduire les choses. En effet, en novembre 2004, Olusegun Obasanjo alors président en exercice de l'UA avait rencontré le président de la commission de l'UA, Alpha Oumar Konaré et le ministre ghanéen des Affaires étrangères, Nanan Addo Dankwa Akufo-Addo représentant le président Kufuor à Ota au Nigéria. Cette rencontre s'était faite en prélude au sommet de l'UA qui devrait se tenir les jours suivants. Les discussions avaient porté sur la transmission du dossier ivoirien à l'organisation panafricaine. C'est au sommet des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union Africaine tenu à Abuja que le président sud-africain Thabo Mbeki est désigné officiellement par ses pairs, médiateur de la crise ivoirienne. Avant ce chapitre, l'UA avait laissé la main à la CEDEAO en se contentant d'un envoyé spécial.

Dès l'annonce de la nouvelle, l'Afrique du sud n'a pas hésité à manifester son agrément par la voie du ministère des affaires étrangères à travers un communiqué de presse dans lequel le pays disait qu'il acceptait « humblement le mandat confié par l'Union africaine, qui s'inscrit dans la logique sud-africaine de trouver une solution politique aux situations conflictuelles sur le continent » (RFI, 09/11/2004). Par ailleurs selon le porte-parole du Président sud-africain Bheki Khumalo, « Thabo Mbeki pourra gagner la confiance des deux parties, car il n'est pas ouest-africain, et parce qu'il a une expérience dans la résolution des conflits » (RFI, Ibidem). Ainsi officiellement, ce serait la quête de neutralité, d'efficacité et d'objectivité qui aurait fait pencher la balance du côté du Président de la Nation « Arc-en-ciel ».

À première vue, cet argument semble probant, sauf que le prendre comme tel, c'est minorer voire méconnaître les réels enjeux qui ont postulé en faveur de l'Afrique du sud ainsi que l'acceptation rapide de la médiation. La première raison peut s'expliquer par la nouvelle politique étrangère sud-africaine de repositionnement du pays à travers la participation active à l'ensemble des processus engagés en Afrique qui a commencé par la réintégration au sein de l'OUA.

Deuxièmement, il s'agit de se positionner comme un acteur incontournable pour avoir des parts de marchés et défendre ses intérêts afin de régler les nombreuses crises économiques et sociales de l'après apartheid. Troisièmement, il s'agit de faire une intrusion dans le monde francophone africain (Afrique centrale et de l'ouest) pour assumer un certain leadership africain. Enfin, c'est aussi une opportunité pour le pays de concurrencer le Nigéria sur son propre terrain. Ce dernier point est beaucoup moins perceptible vu que c'est avec la caution du Nigéria à tête de l'UA que la médiation est revenue à l'Afrique du Sud³.

Pour mener à bien sa mission Thabo Mbeki s'est rendu à deux reprises en terre ivoirienne dans le mois de novembre et de décembre 2004, tant en zone gouvernementale qu'assiégée, afin de s'enquérir de la situation. Pour le compte de l'union africaine, il avait mené une délégation qui comprenait le président de la commission de l'UA, Alpha Omar Konaré, le ministre de la défense et le vice-ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad. Le dynamisme du président Mbeki lui a permis au bout de plusieurs mois de négocier avec les principaux leaders politiques ivoiriens deux accords à Pretoria réaffirmant les clauses des accords de Linas Marcoussis et le rôle des Nations Unies.

Ainsi, le 06 avril 2005 à Pretoria, le président Mbeki parvient à faire signer un accord aux principaux protagonistes de la crise ivoirienne. Les parties ivoiriennes ont tout d'abord tenu à passer en revue la situation du pays et les problèmes rencontrés. Ils ont tenu à réaffirmer leur attachement aux accords de Linas Marcoussis, d'Accra II, III ainsi que de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. De même, le médiateur était parvenu à faire signer aux parties une déclaration de fin de guerre en désapprouvant et condamnant les « violations du cessez-le-feu des 4 au 6 novembre 2004 et du 28 février 2005 ainsi que des violences du 6 au 9 novembre 2004 » avant d'appeler « toutes les parties et le peuple ivoirien en général, à œuvrer ensemble pour éviter des incidents violents et la guerre » (Dernier paragraphe du point 3 des accords de Pretoria I). Suite à cet accord, pour la première fois depuis le début de la crise de 2002, le président de la république, Laurent Gbagbo, dans une adresse à la Nation, avait accepté de régler le problème de l'éligibilité de Alassane Ouattara en annonçant par ailleurs que l'établissement de la liste électorale et des cartes d'électeurs seraient confiés à l'Institut National des Statistiques (INS).

La contestation de cette dernière décision par l'opposition a enlisé le processus de paix relancé par les accords de Pretoria I. La reprise des hostilités à l'ouest du pays a contribué à aggraver une situation déjà critique. Afin d'interpeller

³ Pour aller plus loin sur la question, lire : Kouadio GUESSAN, *La politique extérieure de la République d'Afrique du Sud en Afrique de 1975 à 2002*, Thèse de doctorat d'Etat d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidan, 2015, pp. 323-388 ; Vincent DARRACQ, « Jeux de puissance en Afrique : le Nigéria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne », *Politique étrangère*, février 2011, pp. 361-374 ; Pierre-Paul DIKA, « L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud », In *Recherches internationales*, n°78, Avril 2006, pp. 115-136.

les parties sur leurs manquements et reprendre la main, le médiateur a convoqué à nouveau les différents acteurs politiques les 28 et 29 juin à Pretoria. Les clauses de cette rencontre ont constitué les accords politiques de Pretoria II.

En effet, il s'agissait pour le médiateur d'amener les signataires des accords de Pretoria I à examiner la mise en œuvre dudit accord après les incidents de Duékoué⁴. Après que les parties aient réaffirmé et renouvelé le droit sacré des peuples ivoiriens à la vie, à la paix et au développement, le cap a été mis sur le point crucial, à savoir l'organisation de l'élection présidentielle pour octobre 2005. Pour garantir la tenue des élections qui s'annonçaient, le désarmement devrait débiter rapidement pour s'achever au plus tard le 20 août 2005. Quant à la législation relative à la CEI, elle devrait être adoptée le 15 juillet, délai de rigueur pour prendre effet au plus tard le 31 juillet. Pour avertir les parties, la médiation s'était attribué la prérogative de solliciter les Nations Unies selon les termes de la résolution 1572 du 15 novembre 2004 et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à des fins de sanctions. L'ensemble de ces dispositions ont par la suite été fortement remise en cause par la série de lois sur le rôle attribué à la CEI et le processus d'identification. A cet effet, les partis d'opposition et les Forces Nouvelles ont dénoncé le processus en relevant les errements du pouvoir et le parti pris du médiateur⁵.

En effet, au début de la médiation, le président Thabo Mbeki était parvenu à accorder les parties en leur soumettant des propositions écrites à propos de leurs revendications et divergences, ce qui avait facilité la signature des accords de Pretoria I et II (I. M. Ehueni, 2011, p.113). Cependant, la déclaration du vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, Aziz Pahad annonçant que le président Gbagbo avait « rempli ses obligations » selon les accords de Pretoria II a amené l'opposition et les Forces Nouvelles à récuser le président Thabo Mbeki pour sa partialité et sa diplomatie qualifiée de « chancelante et immature » (Dépêche de l'AFP, 01/09/2005).

Cet état de fait engendre par la suite une série de protestation continue qui a diminué progressivement la marge de manœuvre du président Thabo Mbeki qui finit par confier le dossier ivoirien aux Nations Unies. Prenant acte des actions du médiateur et sur proposition de la CEDEAO et de l'UA, le Conseil de sécurité des Nations Unies vote la résolution 1633 pour prolonger le mandat du président Laurent Gbagbo. Adoptée le 21 octobre 2005 par le Conseil de sécurité, cette résolution

souscrit à l'observation de la CEDEAO et du Conseil de paix et de sécurité concernant l'expiration du mandat du Président Laurent Gbagbo le 30 octobre

⁴ Suite à une grève lancée le 26 avril par les commerçants et transporteurs de la ville de Duékoué, majoritairement de la communauté Dioula, de graves incidents ont opposé des membres des communautés Guéré aux Dioulas (originaire du Nord) faisant 14 morts et de nombreuses personnes déplacées. Ces transporteurs protestaient contre l'insécurité régnant sur les routes. (Nations unies, *Rapport sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire*, Mai-Juin-Juillet, 2005, 51 p.)

⁵ Voir le texte des accords de Pretoria I signé le 6 avril 2005.

2005 et l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles à la date prévue, et à la décision du Conseil de paix et de sécurité, à savoir, notamment, que le Président Gbagbo demeurera chef de l'Etat à partir du 31 octobre 2005 pour une période n'excédant pas 12 mois...

Le 1^{er} novembre 2006, suite aux blocages et dans le même esprit, la résolution 1721 est adoptée par le Conseil de sécurité prolongeant une dernière fois pour une année le mandat du Président Gbagbo. Ce faisant, les nombreux blocages font basculer de nouveau la médiation dans le camp francophone avant une reprise en main des anglophones. Comme le relève Abdoulaye Bamba (2013 :37) :

Après l'intermède anglophone, la médiation revint dans le camp francophone et Blaise Compaoré, le chef de l'Etat du Burkina Faso fut choisi comme médiateur dans la crise ivoirienne [...] il réussit à réunir, à Ouagadougou, les différents protagonistes de la crise ivoirienne et parvint à leur faire parapher un accord le 04 mars 2007, appelé Accord Politique de Ouagadougou (APO).

Toutefois, à la faveur de la crise post-électorale de 2010, les médiateurs anglophones signent leur retour au travers des pourparlers ayant pour objectif de vider le contentieux électoral.

2.2. La contribution des anglophones dans le règlement de la crise post-électorale ivoirienne de 2010 à 2011

Après cinq années de tergiversations (2005-2010), les Accords politiques de Ouagadougou (APO, 2007) aboutissent à l'organisation de l'élection présidentielle le 31 octobre 2010. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le second tour a lieu le 28 novembre 2010 opposant Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara arrivés respectivement en première et deuxième position. La Commission Electorale Indépendante (CEI) finit par proclamer les résultats le 02 décembre 2010 annonçant la victoire de Alassane Ouattara avec 54.1 % contre 45.9 % pour le Président sortant Laurent Gbagbo. Le lendemain 03 décembre, le Conseil Constitutionnel invalide les votes de sept départements de la zone Centre-Nord-Ouest (CNO), sous contrôle des Forces Nouvelles, et proclame la réélection de Laurent Gbagbo avec 51.45% des voix. Quant au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, M. Young-Jin Choi, il confirme les résultats de la CEI qui consacrent la victoire du candidat du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP). Cet imbroglio électoral fait basculer le pays dans une crise profonde entraînant l'intervention de plusieurs médiateurs internationaux. Parmi ceux-ci, les anglophones de l'Afrique occupaient une place de choix.

Avec l'aval de la CEDEAO, les présidents ouest-africains essayent d'abord de convaincre Laurent Gbagbo afin de céder le pouvoir à Alassane Ouattara. Dès le 05 décembre 2010, l'UA dépêche urgemment l'ancien président et ancien médiateur de la crise ivoirienne, M. Thabo Mbeki pour prendre le pouls de la situation et faire des recommandations. Ce dernier rencontre les protagonistes et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Ces entrevues ne permettent pas d'assouplir

les positions, à fortiori, résoudre la crise. Le 17 décembre 2010, les tentatives du président de la commission de l'UA, Jean Ping, font long feu. Le 24 décembre à Abuja, le président en exercice de la CEDEAO, Goodluck Jonathan, convoque un sommet extraordinaire sur la crise ivoirienne. L'idée de l'usage de la « force légitime » pour « déloger » Laurent Gbagbo est mise sur la table.

Mais avant, une médiation de la CEDEAO est conduite le 28 décembre par les Chefs d'Etat Thomas Boni Yayi du Bénin, Ernest Bai Koroma de la Sierra Leone et Pedro de Verona Rodrigues Pires du Cap Vert, qui sont rejoints le 03 janvier 2011 par le médiateur de l'UA, le Premier ministre Kenyan Raila Odinga⁶. Avant son arrivée en Côte d'Ivoire, ce dernier a tenu à faire escale le dimanche 02 décembre au Nigéria pour rencontrer le président Goodluck Jonathan. Ainsi, la position du médiateur de l'UA s'inscrivait dans la droite ligne de celle défendue par la CEDEAO qui reconnaissait la victoire de Alassane Ouattara. La mission a donc consisté par la suite à essayer de convaincre Laurent Gbagbo de céder le pouvoir. Le 04 janvier suite à un compte rendu des quatre émissaires, le président Goodluck Jonathan reconnaissait que le pays était plongé dans « l'impasse » (Dépêche de l'AFP, 03-04/01/2011). Le dimanche 09 janvier 2011, c'est au tour de l'ancien président Nigérian, Olusegun Obasanjo de tenter une médiation surprise en dehors des projecteurs. Il aurait rappelé à Laurent Gbagbo l'importance de l'alternance politique et à Alassane Ouattara, le soutien indéfectible de la CEDEAO. Selon certaines indiscretions, il aurait été envoyé par le président en exercice de la CEDEAO, Goodluck Jonathan pour essayer d'amener Laurent Gbagbo à accepter son départ (Dépêche de France 24, 10/01/2011).

Face à l'enlisement de la situation, après une première médiation infructueuse, Raila Odinga sous la férule de l'UA tente une deuxième médiation durant 48 heures. Ses entretiens séparés avec Gbagbo et Ouattara le lundi 17 janvier 2011 ne permettent pas une nette évolution du statu quo. Les consultations qu'il entreprend au Ghana et au Burkina à compter du mercredi 19 janvier 2011, n'y changent rien. Une semaine plus tard, soit le mardi 25 janvier 2011, le président du Malawi, Président en exercice de l'UA, Bingu Wa Mutharika décide de se rendre en Côte d'Ivoire pour « éviter le bain de sang » selon ses propos (Dépêche de l'AFP, 25/01/2011). Et ce, à quelques jours du sommet de l'organisation panafricaine prévu du 29 au 31 janvier à Addis-Abeba. A l'issue du sommet de l'UA, un panel de 05

⁶Le choix de Raila Odinga s'explique probablement par la crise post-électorale survenue au lendemain de l'élection présidentielle du Kenya le 27 décembre 2007. L'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan avait mené une médiation qui avait abouti à la signature d'un accord le 28 février 2008 apaisant les tensions et favorisant l'avènement d'un gouvernement d'union nationale avec Raila Odinga comme premier ministre. Ayant lui-même été au cœur d'une controverse sur la proclamation des résultats de l'élection présidentielle suivie d'une crise post-électorale au Kenya, en tant que candidat, son expérience a été perçue comme une opportunité à saisir. À la différence que sa mission n'était pas axée sur une éventuelle proposition de partage du pouvoir, mais plutôt sur le fait de convaincre le Président Gbagbo de céder le pouvoir.

Chefs d'Etats Africains est désigné pour conduire une dernière médiation en terre ivoirienne après que le 28 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'organisation est décidé de donner une énième chance aux parties pour s'accorder sur la prise du pouvoir de l'un et de la reddition de l'autre. Le panel est ainsi constitué de 03 chefs d'Etat francophones (Burkina, Mauritanie, Tchad) et de deux anglophones (Afrique du Sud, Tanzanie). Les deux têtes les plus influentes et les plus contestées étaient le président sud-africain et le président Burkinabé. Jacob Zuma accusé d'être favorable au camp de Laurent Gbagbo et Blaise Compaoré mis à l'index pour sa supposé proximité avec le groupe de Ouattara. À des fins de simplifications, cette dualité pouvait laisser croire à une opposition entre blocs anglophone et francophone. Quoiqu'il en ait été, sur recommandation du panel, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a finalement reconnu lors d'une réunion tenue les 09 et 10 mars 2011 à Addis-Abeba, M. Alassane Ouattara comme le vainqueur de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. La médiation conduite par le panel des chefs d'Etat Africains a clos en quelque sorte le cycle des médiations en terre ivoirienne avant l'option militaire sur application du chapitre VII de la charte de l'ONU qui a consacré l'arrestation du président Laurent Gbagbo le 11 avril 2011.

Conclusion

La crise militaro politique ivoirienne de 2002 à 2011 a suscité la réaction de plusieurs acteurs internationaux. Après le déclenchement des hostilités suite à la tentative de coup d'Etat transformée en rébellion armée, plusieurs médiations internationales se sont enchaînées pour essayer d'endiguer la crise. En tant que « laboratoire sous régional de règlement de conflit » (C. Zorgbibe, 2010, p.113), la CEDEAO ainsi que les Chefs d'Etat francophones ouest africains se sont foncièrement impliqués dans la résolution de la crise. Toutefois, les conflits d'intérêts et querelles de leadership entre médiateurs francophones ont annihilé leurs actions au profit des médiateurs anglophones qui se sont approprié le processus. Reprenant et relançant les accords de Linas-Marcoussis, la signature des accords d'Accra II et III ont posé les bases d'une première série de médiation anglophone assurée par le Ghana. Toujours dans la même veine, mais cette fois au niveau panafricain, c'est encore une nation anglophone, à savoir, l'Afrique du Sud qui a eu le privilège de représenter l'UA.

De 2004 à 2005, la Nation « arc-en-ciel » est parvenue à conclure deux accords entre les parties ivoiriennes, Pretoria I et II, qui devait préparer les élections d'octobre 2005. L'intermède Burkinabé des accords politiques de Ouagadougou (APO) a permis aux francophones de reprendre la main. Mais, la crise électorale de 2010 a signé le retour des médiateurs anglophones dont le dynamisme concurrençait largement l'action des francophones. Il ressort de l'étude que la crise ivoirienne a favorisé une nette affirmation du leadership anglophone, notamment celui du Ghana, mais surtout du Nigéria et de l'Afrique du sud. Par ailleurs, vu que la crise s'est soldée par une intervention militaire de l'ONU, en application du chapitre VII de sa Charte, on ne peut pas dire que la médiation anglophone malgré son dynamisme a permis un dénouement heureux de la situation. En revanche, elle a contribué à briser

la logique des précarrés géographique et linguistique, à élargir la sphère d'influence des anglophones et à renforcer leur leadership, et surtout, à poser les bases d'un quasi « consensus africain » qui a favorisé une intervention militaire et le départ du pouvoir de Gbagbo Laurent.

Références bibliographiques

Sources

Accords d'Accra I sur la crise ivoirienne, 29 septembre 2002.

Accords d'Accra II sur la crise ivoirienne, 7 mars 2003.

Accords d'Accra III sur la crise ivoirienne, 30 juillet 2004.

Accords de Linas-Marcoussis sur la crise ivoirienne, 24 janvier 2003.

Accords de Pretoria I sur la crise ivoirienne, 6 avril 2005.

Accords de Pretoria II sur la crise ivoirienne, 29 juin 2005.

Accords politiques de Ouagadougou sur la crise ivoirienne, 04 mars 2007.

OCHA, *La crise en Côte d'Ivoire : Rapport sur la situation humanitaire no. 29*, 12 juillet 2004

Nations unies, *Rapport sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire*, Mai-Juin-Juillet, 2005, 51 p.

Bibliographie

AFP, Dépêche reprise par *Abidjan.net*, 2011/01, « Le Président de l'UA, Bingu Wa Mutharika mardi à Abidjan pour rencontrer Gbagbo et Ouattara », Consulté le 06 décembre 2018, Disponible sur : <http://news.abidjan.net/h/388829.html>

AFP, Dépêche reprise par le journal *Le Monde*, section Afrique, 2011/01, « La Côte d'Ivoire est toujours dans " l'impasse" », Consulté le 06 décembre 2018, Disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/01/03/crise-ivoirienne-les-emissaires-africains-ont-rencontre-gbagbo_1460593_3212.html

AFP, Dépêche reprise par *Libération*, 2005/09, « Médiation remise en cause en Côte d'Ivoire », Consulté le 11-12-2018, Disponible sur : https://www.liberation.fr/planete/2005/09/01/mediation-remise-en-cause-en-cote-d-ivoire_530883

BAMBA Abdoulaye, 2013, «L'africanisation du règlement des conflits : mythes ou réalités ? Le cas des médiations africaines en Afrique de l'Ouest francophone : (2000-2010) » in *Dialogue et Paix. Fondation Félix Houphouët-Boigny*, n°3, pp. 29-54.

BOGA Sivori, 2001/10, « Côte d'Ivoire : Visite officielle du chef de l'Etat ghanéen » in *Notre Voie*, p.8

DARRACQ Vincent, 2011/02, « Jeux de puissance en Afrique : le Nigéria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne » in *Politique étrangère*, p. 361-374

DEVERIN Yveline, « Crise ivoirienne : du bon usage de la médiation » In *Pambazuka news Forum pour la justice sociale en Afrique*, 10 p.

DIENG Moda, 2015/12, « Divergences linguistiques et processus de paix en Afrique : une étude à partir de l'interaction entre l'Afrique du Sud et la France » in

International Multilingual Journal of Contemporary Research, Vol. 3, No. 2, pp. 1-12, URL: <http://dx.doi.org/10.15640/imjcr.v3n2a1>

DIKA Pierre-Paul, 2006/04, « L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud », In *Recherches internationales*, n°78, pp. 115-136.

EHUENI Manzan Innocent, 2011, *Les accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique*, Thèse de doctorat de Droit public, Université de la Rochelle/ Université de Cocody.

France 24, 2011/01, « Le médiateur nigérian Obasanjo invite Gbagbo à quitter le pouvoir », Consulté le 06 décembre 2018, Disponible sur : <https://www.france24.com/fr/20110110-cote-ivoire-abidjan-nigeria-olusegun-obasanjo-laurent-gbagbo-alassane-ouattara-cedeao-ecomog#>

GUESSAN Kouadio, 2015, *La politique extérieure de la République d'Afrique du Sud en Afrique de 1975 à 2002*, Thèse de doctorat d'Etat d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidjan, 503 p.

PEPE Michel, 2002/11, « Côte d'Ivoire : John Kufuor en escale technique : "J'ai décidé de venir voir mon frère" » in *Fratmat.info*, Consulté le 16-09-2018, Disponible sur : <https://fr.allafrica.com/stories/200211100030.html>

Résolution 1633 du 21 octobre 2005 du Conseil de sécurité de l'ONU, *Sur la situation en Côte d'Ivoire et le prolongement du mandat présidentiel*.

Résolution 1721 du 1^{er} novembre 2006 du Conseil de sécurité de l'ONU, *Sur la situation en Côte d'Ivoire et le prolongement du mandat présidentiel*.

SAVARIAUD Stéphanie, 2004/09, « Côte d'Ivoire : les bons offices de Thabo Mbeki », in *RFI*, Consulté le 30-11-2018, Disponible sur : http://www1.rfi.fr/actufr/articles/059/article_31628.asp

WODIE Francis, 2007, *Le conflit ivoirien : Solution juridique ou solution politique ?* Abidjan, Les Editions du CERAP, 27 p.